



## Synthèse de la séance du 21 mai 2012

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash  
délibérations

✓ **Délibération n° 01/05/12 Étude des schémas directeurs - Alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées et eaux pluviales - Marché à procédure adaptée –Avenant n°1 – Autorisation de signature.** Par délibération n°08/01/2011 en date du 24 janvier 2011, le Conseil municipal a approuvé les termes du protocole d'accord relatif à la convention de groupement de commande entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile pour la réalisation conjointe des schémas directeurs d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales sur le périmètre de la commune.

La commune, désignée comme coordinatrice, et plus précisément la commission d'attribution des marchés a décidé de retenir l'entreprise Société des Eaux de Marseille, 25 rue Édouard Delanglade, 13006 Marseille, pour un montant de 74 520,80 euros H.T., soit 89 126,88 euros TTC, pour effectuer ces travaux.

Par délibération n°13/09/11 en date du 19 septembre 2011, le Conseil municipal a autorisé monsieur le maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

Ce marché initial prévoyait la mise à jour de la carte d'aptitude des sols de 2002 pour l'élaboration du plan de zonage d'assainissement réglementaire et l'élaboration du dossier d'enquête publique. Il s'avère que la carte d'aptitude des sols date de 1997 et qu'elle a été réalisée selon une méthodologie insuffisante au regard des exigences réglementaires et des règles de l'art actuelles (CGCT art. L2224-8, Arrêté du 0710912009).

La carte d'aptitude des sols de 1997 n'a été élaborée qu'à partir de la carte pédologique et de reconnaissances de terrain, sans aucun test de perméabilité.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à l'élaboration d'une nouvelle carte d'aptitude des sols.

Pour disposer de documents conformes à la réglementation actuelle et élaborer un zonage d'assainissement cohérent qui permettra d'aborder l'enquête publique dans de bonnes conditions, la commune a choisi de faire réaliser une nouvelle carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

Pour des raisons de cohérence des études techniques et de délais de réalisation, la commune a souhaité confier cette étude par voie d'avenant au marché des schémas directeurs à la Société des Eaux de Marseille (SEM).

Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à : 11 000 €HT, soit une augmentation du montant du marché initial tel que prévu dans l'Acte d'engagement de 13 %. Le montant de la prestation supplémentaire sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Il revient donc au Conseil municipal de la commune coordinatrice d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à l'acte d'engagement *Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 02/05/12**

**Bâtiments sociaux et maintien des services de proximité : Aménagement d'un self-service dans le réfectoire de l'école élémentaire Jean-Claude Molina – Voirie communale : Réalisation de cheminements piétonniers entre les trois sites scolaires de la commune et mise en sécurité des abords de la place Stanislas Fabre – Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Exercice 2012 Étude des schémas directeurs - Alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées et eaux pluviales - Marché à procédure adaptée – Avenant n°1 – Autorisation de signature.** Cette délibération est proposée dans la perspective de déposer une demande de subvention dans le cadre de la D.T.E.R. 2012 afin de pouvoir mener à bien le projet d'aménagement d'un self-service dans le réfectoire de l'école Jean-Claude Molina et de réalisation de cheminements piétonniers entre les trois sites scolaires conformément au Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics. *Délibération adoptée à l'unanimité.*



**Étude des schémas directeurs - Alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées et eaux pluviales - Marché à procédure adaptée – Avenant n°1 – Autorisation de signature**

Monsieur Quinard explique rapidement la méthodologie répondant aux normes actuelles. Il ajoute qu'il vient de recevoir aujourd'hui la prospection du géologue du bureau d'études qui sous-traite pour la SEM. Sur le plan reçu sont dénombrés les différents sondages qui vont être effectués dans chaque quartier. Ces sondages permettront de mesurer le temps d'infiltration afin de connaître la perméabilité du sol.

Monsieur le maire rappelle que cette étude est indispensable et obligatoire et s'inscrit dans l'étude des schémas directeurs pour l'élaboration du P.L.U. de la commune. S'agissant d'un complément d'étude relative au schéma directeur de l'assainissement, cela sera facturé à la Communauté d'Agglomération.

Madame Roux demande ce qu'est une fosse pédologique.

Monsieur Quinard répond que lorsque l'on souhaite étudier le sol en détail, il est nécessaire de réaliser une fosse pédologique. Cette coupe verticale de sol permet d'observer le sol de la surface jusqu'à la roche sous-jacente.



**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire répond aux questions du public et lève la séance à 20 h 15.**